



Droit des parents pour un enfant majeur

Par **porcinet**, le **08/12/2012 à 18:41**

Bonjour.rnrn Les parents sont-ils toujours responsable rn financièrement des dettes faitent par un enfant majeure(35ans):factures,loyers,crédits non payers.rn rn Merci pour votre réponse.rnrn Cordialement.

Par **Marion2**, le **08/12/2012 à 18:52**

Bonjour,rnrnAbsolument pas à moins que les parents ne se soient portés caution.rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **08/12/2012 à 18:52**

Bonjour, non les parents ne sont pas responsables des dettes de leur enfant à moins qu'ils ne se soient portés caution pour lui, cordialement

Par **Camille.P**, le **19/12/2012 à 23:04**

[fluo]bonjour[/fluo] En est-il toujours de même si l'enfant majeur est étudiant et qu'il n'a pas d'autre choix que de travailler à Quick pour payer son loyer ? [fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **20/12/2012** à **05:03**

bonjour,rnrnbonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)